

**Nombre de collisions avec animaux selon le genre d'accident et la nature des dommages, Québec et régions administratives, annuel ou mensuel**

**Nature des dommages**

Mortels	Collision où au moins une personne accidentée est décédée.
Graves	Collision sans décès, où au moins une personne accidentée est hospitalisée.
Légers	Collision sans décès, où aucune personne accidentée n'est hospitalisée, même si les blessures subies ont pu nécessiter des traitements chez un médecin ou dans un centre hospitalier.
Corporels	Ensemble des collisions avec dommages mortels, graves ou légers.
Matériels seulement	Collision n'engendrant aucune personne accidentée, dont l'évaluation des dommages matériels est supérieure au seuil de rapportage (1 000 \$ avant mars 2010, 2 000 \$ après mars 2010).
Total	Ensemble des collisions avec dommages corporels et matériels.

**Genre d'accident**

Collision avec un animal (toutes espèces confondues)	Avant mars 2010 : Le genre d'accident « Collision avec un animal » englobait les collisions entre un véhicule routier en mouvement et un animal domestique ou sauvage, à l'exception des animaux attelés à une voiture ou montés par une personne.
Collision avec un chevreuil (cerf de Virginie)	À partir de mars 2010 : Collision entre un véhicule routier en mouvement et un chevreuil, aussi appelé <i>cerf de Virginie</i> .
Collision avec un orignal/ours/caribou	À partir de mars 2010 : Collision entre un véhicule routier en mouvement et un orignal, un ours ou un caribou.
Collision avec un autre animal	À partir de mars 2010 : Collision avec un animal domestique ou sauvage, excluant les chevreuils, orignaux, ours et caribous.